

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Nombre de  
Conseillers élus

15

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction

14

Présents : M. Christophe SIX, Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Conseillers  
présents  
9 + 2 procurations

Absents excusés et non représentés : M. Jean-Baptiste IDCZAK  
M. Benoît RINGENBACH  
Mme Brigitte ESTERMANN

Absents : /

A donné procuration : Mme Caroline MULLER à M. Christophe SIX  
M. Daniel BING à M. Gilles SCHILLINGER

M. Luc RIEFFEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

### 4. Travaux

#### 4.2. Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implanter une piste cyclable qui traversera la forêt.

Cette opération a pour objet la création d'une liaison cyclable entre Bruebach et l'hôpital Emile Muller de Mulhouse.

Le Code Forestier prévoit que cette (ces) implantation(s) est (sont) soumise(s) à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface de la parcelle (ha, a, ca)	Surface à défricher (ha, a, ca)
BRUEBACH	Stoecklinberg	29	109	18h 10ca	16ca
BRUEBACH	Stoecklinberg	29	94	5ha 69ca	16ca
BRUEBACH	Stoecklinberg	29	95	17h 29ca	08ca
				<b>TOTAL</b>	<b>40ca</b>

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** le projet,
- **sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de défricher les parcelles cadastrales susmentionnées sur une superficie (maximum) de 40ca, classées en zone N du PLU ;
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de BRUEBACH une demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles susmentionnées.

BRUEBACH le 19 novembre 2024

Le Secrétaire de séance,  
Luc RIEFFEL



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

